



Voiture gagee sans réception amendes

Par **Claireco**, le **03/06/2019** à **07:39**

Bonjour

Je souhaite vendre ma voiture. Pour ce faire, j'ai fait une demande de certificat de non gage et la surprise ma voiture est gagee.

Ma carte grise étant rattaché à la préfecture de Nanterre, je les contacte et tout est en règle chez eux.

Ils me conseillent d'appeler un centre administratif à Toulouse. La personne que j'ai en ligne me confirme qu'elle n'a rien dans mon dossier. Me sentant desesperee, elle me dit d'appeler le centre de Rennes et la, ils me disent que j'ai des amendes depuis 2014.

Je leur explique que je n'en ai aucunement connaissance et ils me répondent qu'effectivement, je n'ai pas reçu les courriers mais que les démarches se font en ligne sur ants.

J'ai envoyé des messages pour résoudre ce problème mais ils répondent au bout de 2 mois et me demandent de payer. Entre 2014 et 2019, puis je invoquer quelque chose surtout que je n'ai rien reçu du TP.

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **03/06/2019** à **07:46**

Bnjour

Étonnant !

Auriez vous déménagé ?

Par **Claireco**, le **03/06/2019** à **08:10**

Je n'ai déménagé qu'en 2017 et l'adresse de ma carte grise est celle de mon appartement en région parisienne qui fonctionne toujours....

Par **Visiteur**, le **03/06/2019** à **09:16**

Pour pouvoir vendre votre véhicule il faut une mainlevée de gage, donc paiement des infractions.

Par **Claireco**, le **03/06/2019** à **09:19**

Je ne vais pas payer des infractions pour lesquels je ne suis pas sure de les avoir commises.
Et depuis 2014, je n'en ai pas de souvenirs